



(<https://www.limoges.fr/sites/default/files/styles/1280x768/public/agenda/patinoire.jpg?itok=-YWkktg9>)

DÉCONFINEMENT, SPORT

RÉOUVERTURE DE LA PATINOIRE OLYMPIQUE MUNICIPALE

La patinoire olympique municipale de Limoges rouvre ses portes au public à partir de jeudi 8 juillet aux horaires d'été et dans le cadre d'un protocole sanitaire conforme aux recommandations édictées par le gouvernement.

Publié le 6 juillet 2021

La patinoire olympique municipale de Limoges rouvre ses portes au public **à partir de jeudi 8 juillet aux horaires d'été et dans le cadre d'un protocole sanitaire conforme aux recommandations édictées par le gouvernement.**

Horaires:

- › Le mercredi de 14h30 à 17h30
- › Le jeudi de 14h30 à 17h30
- › Le vendredi de 14h30 à 17h30 et de 21h à 23h30
- › Le samedi de 14h30 à 17h30 et de 21h à 23h30

Mesures sanitaires et gestes barrières



- › Obligation du port du masque pour les plus de 11 ans
- › Obligation de désinfection des mains à l'entrée de l'établissement.
- › Respect des gestes barrières et de la distanciation.
- › Aucun prêt de matériel ne sera autorisé. (Accessoires de secours : gants, chaussettes, ...).
Les objets à la location (patins, kit équilibre) restent bien disponibles et sont désinfectés après utilisation de l'utilisateur.
- › Obligation de communiquer les informations nécessaires à la tenue du cahier de rappel sanitaire (nom, prénom, téléphone)*



Pour plus de renseignements sur ces nouveaux dispositifs, le public est invité à contacter la patinoire : 05 55 34 13 85 ou sports.patinoire@limoges.fr

**Cet établissement est soumis au respect d'un protocole sanitaire spécifique applicable aux salles de sport, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19. Des informations doivent être recueillies pour faciliter la recherche des « cas contacts » et ne seront pas réutilisées à d'autres fins. Elles seront conservées pendant 15 jours. Au cas où une infection à la COVID-19 serait détectée les coordonnées des usagers seront communiquées aux autorités sanitaires compétentes (agents de l'assurance maladie et/ou de l'agence régionale de santé). Les usagers peuvent accéder aux données les concernant et les faire rectifier en contactant le Délégué à la protection des données de la Ville de Limoges (dpo@limoges.fr (<https://www.limoges.fr/dpo%40limoges.fr>)).*

